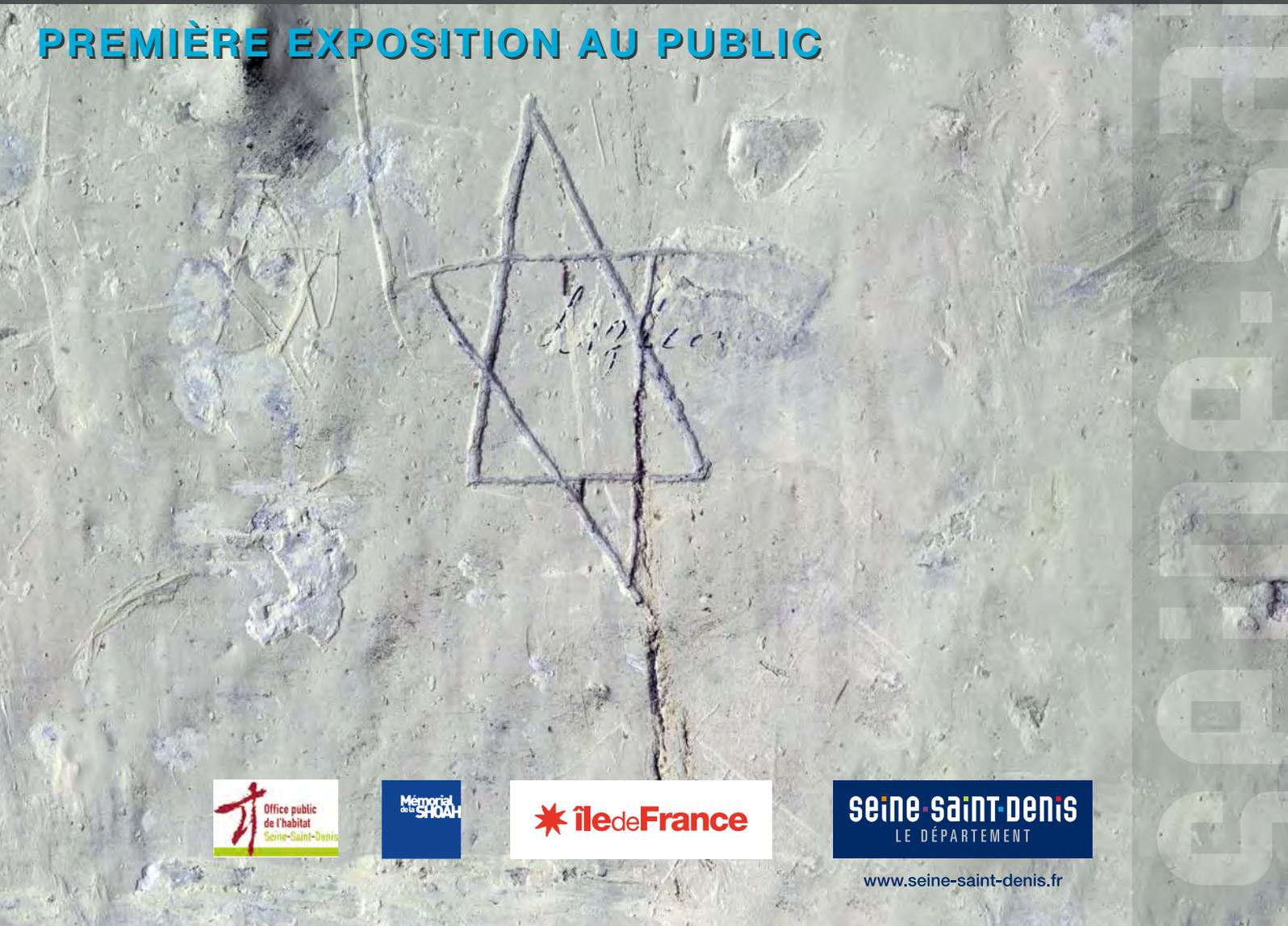


DOSSIER DE PRESSE

DES NOMS SUR DES MURS

LES GRAFFITI DU CAMP DE DRANCY [1941-1944]

PREMIÈRE EXPOSITION AU PUBLIC



3

Préambule par Serge Klarsfeld

4

L'exposition "Des noms sur des murs"

5

Les graffiti "Des noms sur des murs"

6

La cité de la Muette "Haut lieu de la mémoire nationale"

7

Présentation de graffiti

Contact presse

Marion Duquesne

Attachée de presse,

Relations media du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

01 43 93 93 77

06 26 79 29 17

Les lieux tragiques sont porteurs de graffiti qui sont autant de messages destinés à l'avenir, à laisser une trace avant disparition ; les graffiti sont une bouteille à la mer écrasée sur un mur. On y laisse généralement un nom, un prénom, une date, une profession de foi.

Par quoi caractériser les graffiti de Drancy ?

D'abord par cette émotion si particulière que suscite en moi la plupart d'entre eux : j'ai l'impression que chacun des auteurs de ces graffiti a commencé à écrire le Mémorial de la Déportation que j'ai établi, que chacun de ces graffiti est une ligne de ce Mémorial et que l'inspiration qui a guidé la main a été la même que celle qui a guidé mon œuvre, la volonté que personne ne disparaisse de ceux qui ont disparu et que rien ne disparaisse de ce qui fut. Les graffiti de ces instants dramatiques quand on arrive au camp ou à la veille du départ vers une destination inconnue provoquent un réflexe de communication en direction des êtres aimés et absents, comme un résumé des lettres si brèves écrites du Vel d'Hiv et des petits mots d'adieu écrits à la hâte dans le roulis des rails et jetés du train dans le vent.

Pour certains, écrire sur un mur, enfoncer un objet pointu dans le plâtre pour y graver des mots semblait garantir la durée et la survie du message.

Ils n'avaient pas tort puisque l'exceptionnel dans le cas des graffiti de Drancy, c'est qu'on les découvre seulement maintenant, 70 ans après la disparition de ceux qui les ont tracés, et que l'on se rend compte que les cloisons des appartements de la cité HLM en dissimulent encore de très nombreux. On doit cette découverte et cette exposition aux chercheurs, aux progrès de

la technique, et à la volonté des élus du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et à son Président Claude Bartolone : ils auraient pu se contenter d'un échantillonnage de graffiti ; ils ont décidé de poursuivre systématiquement la recherche entreprise pour permettre à ceux qui ont écrit ou gravé de voir leurs mots réapparaître enfin à la lumière du jour. Les problèmes de conservation-restauration des graffiti du camp de Drancy relèvent d'une technique sophistiquée que Mélanie Curdy a décrite avec une extrême précision dans son diplôme de Restaurateur du Patrimoine où elle traite en particulier de l'application de l'imagerie TéraHertz à la lecture d'inscriptions recouvertes.

Merci à cette équipe de chercheurs talentueux et opiniâtres.

Le face-à-face de ces graffiti avec les visiteurs de cette exposition, surtout avec les plus jeunes, sera certainement inédit et fécond. Il leur est arrivé d'écouter des survivants et des témoins, ils regarderont et ils écouteront silencieusement des mots qui sont des voix, celles des victimes qui ne sont pas revenues et qui veulent encore se faire entendre avec leurs mots qui sont des larmes, qui sont des cris et qui sont aussi des mises en garde contre d'autres mots qui mènent hommes, femmes et enfants dans des lieux de souffrance et de mise à mort.

Serge Klarsfeld

Président de l'Association des Fils et Filles de Déporté-e-s Juifs de France

L'EXPOSITION

DES NOMS SUR DES MURS

LES GRAFFITI DU CAMP DE DRANCY [1941-1944]

Entre 1941 et 1944, la cité de la Muette à Drancy fut le principal camp d'internement et de transit des Juifs de France. En 2009, des ouvriers qui réalisaient le remplacement des huisseries ont découvert des graffiti d'internés sur les murs des bâtiments en travaux

Inscrits sur des carreaux de plâtre servant de contre-cloison, ces graffiti ont été déposés et stockés par leur propriétaire, l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis. Sous la responsabilité scientifique du service du Patrimoine culturel du Département de la Seine-Saint-Denis et avec le soutien de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, les carreaux ont été restaurés et analysés.



Les nouvelles huisseries posées en 2009 sources de cette découverte lors du démontage des contre-cloisons

Ces graffiti, laissés avant le départ pour les camps d'extermination, constituent une découverte historique majeure, que le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a souhaité faire connaître au plus large public.

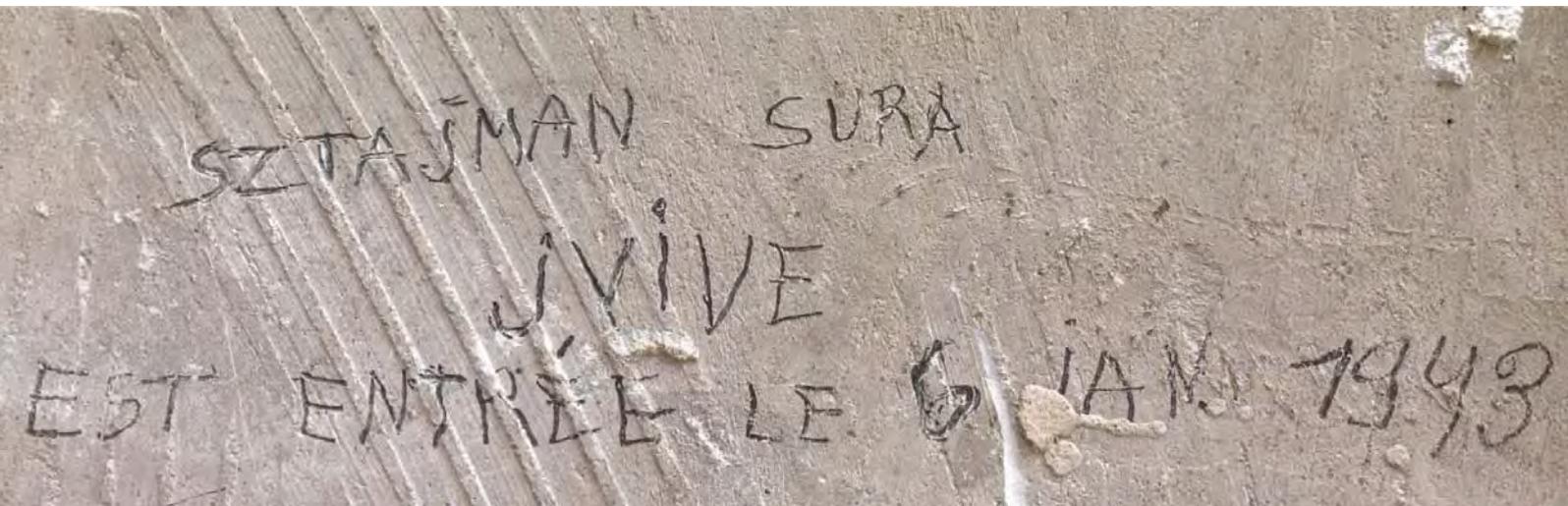
Ils sont aujourd'hui présentés dans le cadre de l'exposition au public "DES NOMS SUR DES MURS" au **Mémorial de la Shoah du 27 mars au 16 septembre 2012**.

L'exposition sera accueillie à partir de septembre 2012 aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis et ouverte largement au public scolaire et à la communauté éducative.



"DES NOMS SUR DES MURS" contribue, encore et toujours, au devoir de mémoire, et permet aux citoyens de s'appropriier l'Histoire.

Les graffiti “DES NOMS SUR DES MURS”



Graffiti sur conduit de cheminée, conservé au Conservatoire historique du camp de Drancy (détail)

Ils ont été soit gravés soit écrits au crayon. La cité recèle d'autres graffiti conservés dans des caves ayant servi de prison pendant la guerre. Ceux-ci ont été inscrits (au crayon, à la craie) sur les structures en béton et les briques. Qu'ils soient situés dans les caves prisons ou dans les chambrées des étages, ils ont été inscrits majoritairement par des internés juifs mais aussi par des internés suspects de collaboration après la Libération.



Photographie clandestine des internés dans les chambrées
© Fonds Van Kote, Mémorial de la Shoah, CDJC

Les plus anciens graffiti connus datent d'août 1941. Les auteurs y inscrivaient alors leur nom et leur date d'arrivée au camp. Cette pratique se poursuit mais s'y ajoute bientôt une autre information : la date de départ. Adressés à tous et pour mémoire, ces graffiti deviennent un rituel pour de nombreux déportés, la veille ou le jour du départ vers Auschwitz-Birkenau (Pologne).

Ces noms inscrits sur les murs ont été croisés avec les informations recueillies par le Mémorial de la Shoah, Centre de documentation juive contemporaine, et les archives du Service historique de la Défense. Après-guerre, le ministère des Anciens combattants et des victimes de guerre se doit de répondre aux familles sur le sort de leurs proches déportés, pour des raisons morales mais aussi administratives et juridiques. Après recherches et, en cas d'absence d'informations sur les disparu-e-s, le ministère prononce le décès, en application notamment de la loi du 30 avril 1946, en ajoutant 5 jours à la date de déportation. L'arrêté est ensuite publié au Journal Officiel de la République Française (JO RF).

Croisées, toutes ces informations ont permis de restituer, de la façon la moins lacunaire possible, l'identité de ces personnes et de perpétuer ainsi leur mémoire.

La cité de la Muette, “haut lieu de la mémoire nationale”



La cité de la Muette aujourd'hui

Construite entre 1931 et 1935 par l'Office d'habitations à bon marché (HBM) de la Seine, la cité de la Muette est un ensemble de logements sociaux conçu par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods.

En juin 1940, c'est dans l'ensemble de constructions à 4 étages, resté inachevé, que les autorités allemandes installent un premier camp, le Frontstalag 111. Y transiteront des prisonniers de guerre français puis britanniques, puis il sera destiné ensuite à des internés civils “ressortissants de puissance ennemie” issus de Grande-Bretagne et du Commonwealth.

Le site devient camp d'internement des juifs à partir du 20 août 1941. Il reçoit alors plus de 4 200 juifs raflés à Paris dans le cadre de représailles aux attentats visant des soldats allemands. Ces internés, des hommes, pour la plupart étrangers, sont placés sous la surveillance de gendarmes français, habitant les tours de la cité depuis 1938.

La Muette devient bientôt le principal camp pour les juifs en France : 67 000 des 75 000 juifs déportés de France sont partis de Drancy, essentiellement vers Auschwitz-Birkenau (Pologne).

À la Libération, les suspects de collaboration y sont internés. Courant 1945, des déportés rescapés reviennent à la cité et prennent alors les rares photographies de graffiti. Après des travaux, l'Office d'HBM de la Seine réaffecte ces bâtiments au logement social en 1949.

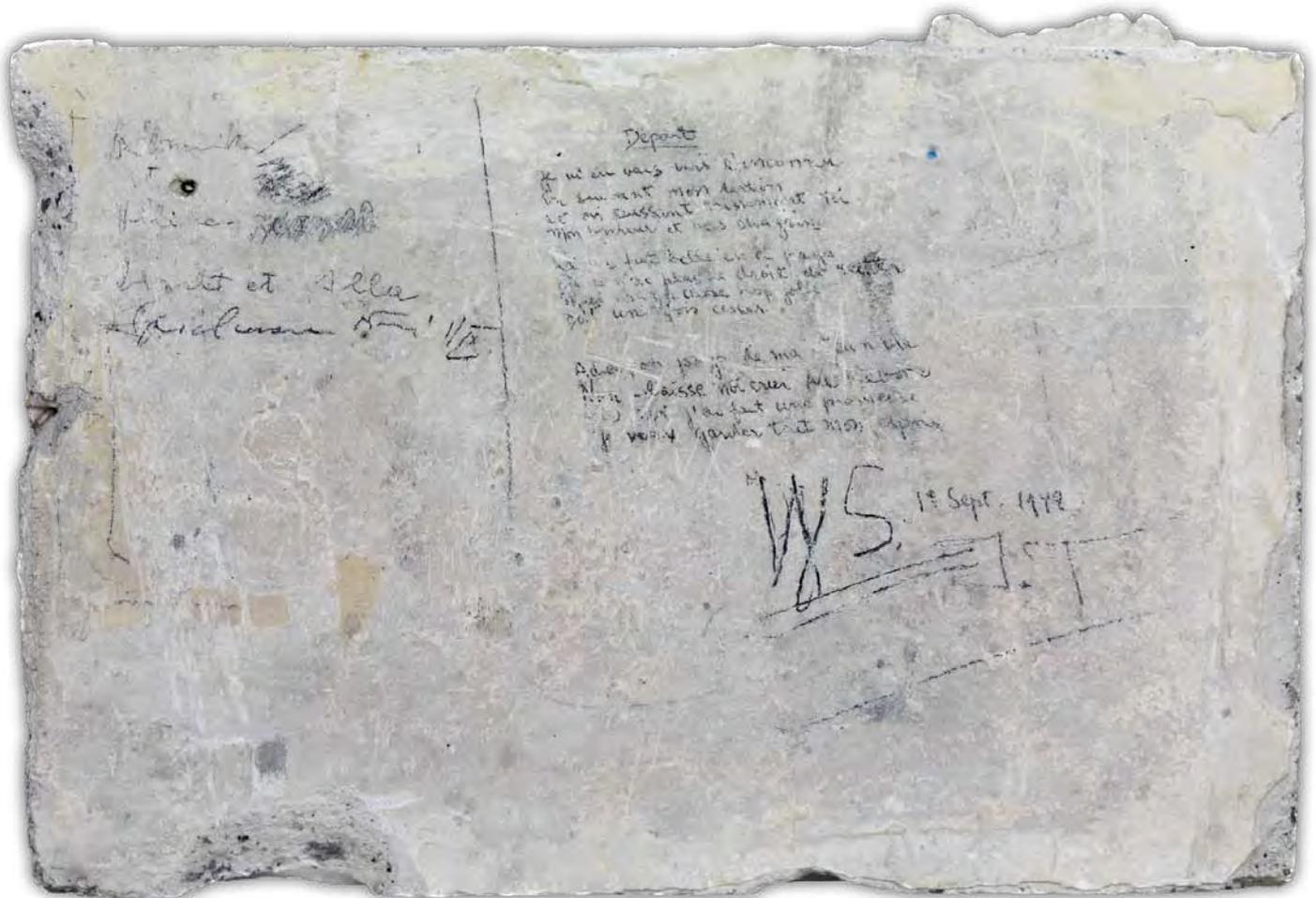


Vue générale de la cité en 1939
© Fonds Marcel Lods, Centre d'archives d'architecture du 20^e siècle, cité de l'Architecture et du Patrimoine

La cité de la Muette est, depuis le 25 mai 2001, classée Monument historique en tant que “réalisation architecturale et urbanistique majeure du XX^e siècle [...] et en raison également de son utilisation durant la Seconde guerre mondiale [...] qui en fait aujourd'hui un haut lieu de la mémoire nationale”.

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France encadre l'ensemble des travaux du site, menés par son propriétaire, l'Office Public de l'Habitat Seine-Saint-Denis.

Présentation de graffiti



“Départ

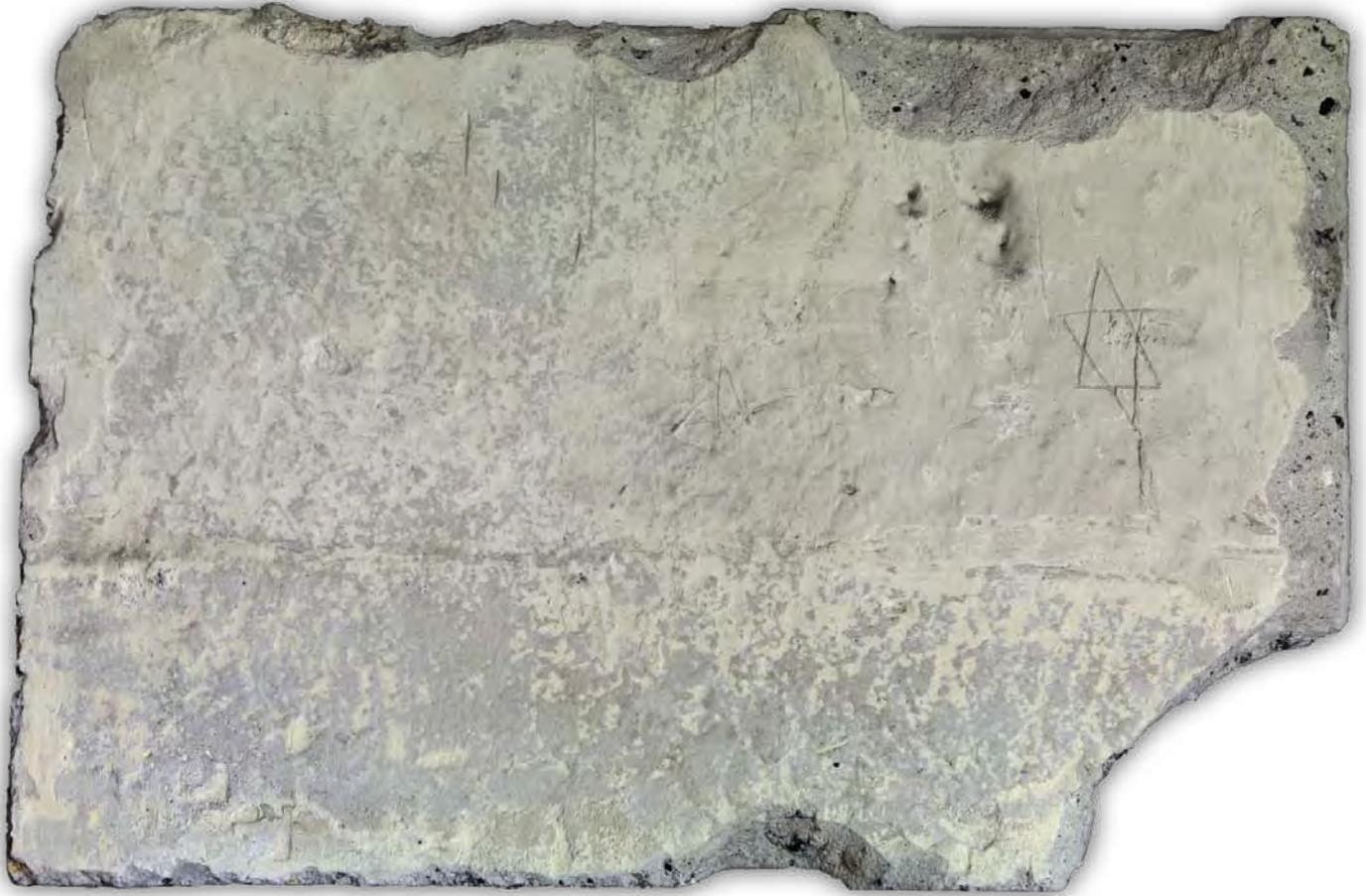
**Je m’en vais vers l’inconnu
En suivant mon destin
Et en laissant tristement ici
Mon bonheur et mes chagrins**

**La vie fut belle en ce pays
Ou je n’ai plus le droit de rester
[...] chose trop jolie
Doit une fois cesser**

**Adieu, oh pays de ma jeunesse
Non, laisse-moi crier Au Revoir
[...] moi j’ai fait une promesse
Je veux garder tout mon espoir**

WS. 1er sept. 1942”

Cette personne a très vraisemblablement été déportée le 2 septembre 1942 par le convoi n°27 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne).



“Le départ est pour samedi. Dans les “escaliers” maintenant isolés par les barbelés - le camp dans le camp - on nous distribue du pain en abondance et des sacs en papier vert qui contiennent de la viande, du fromage, des bonbons, etc. Les nécessiteux reçoivent des vêtements. Il paraît que nous aussi, nous partons travailler, que chaque famille aura une maison. Le chant des déportés ne parle-t-il pas des détenus qui piochent ?

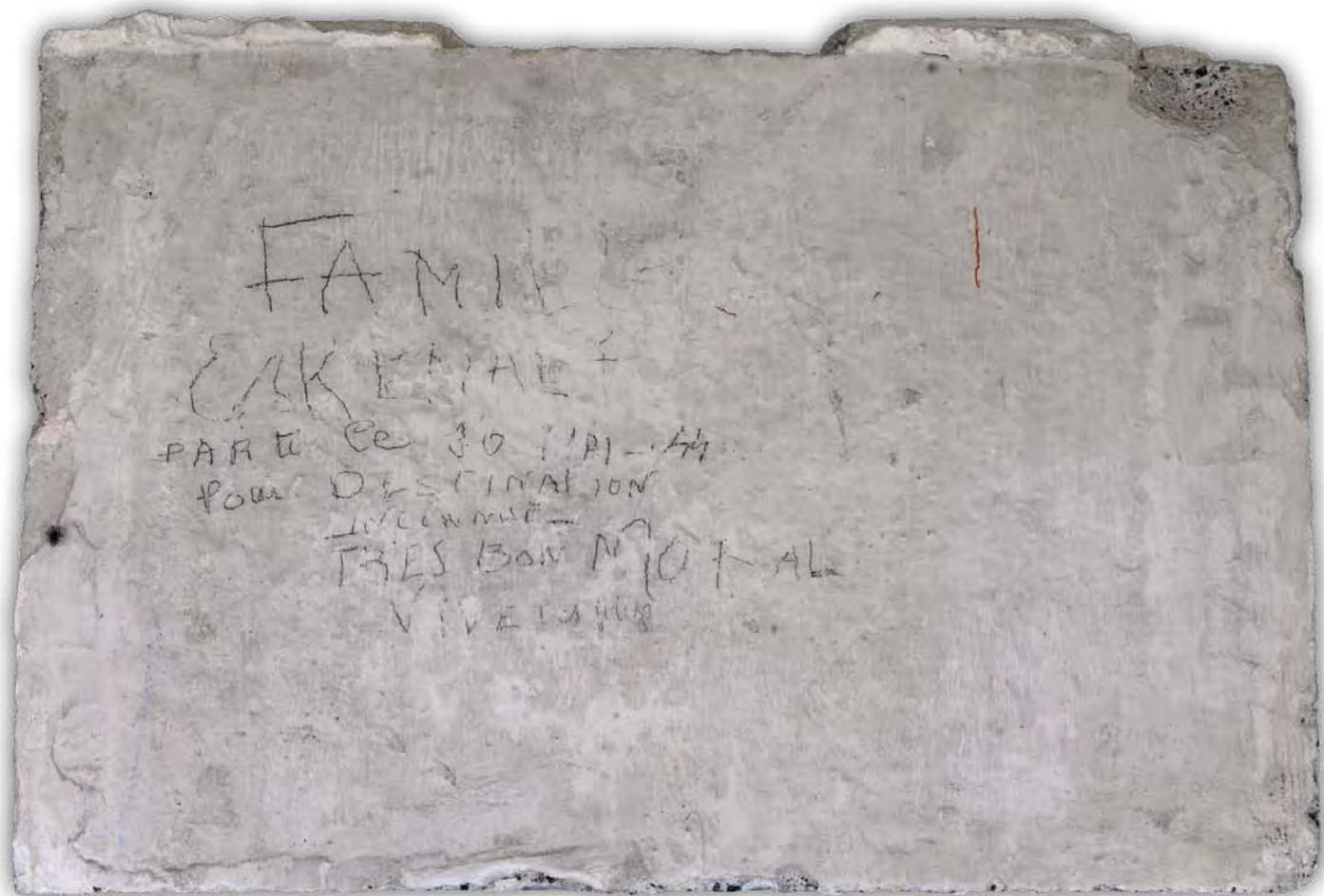
Et comme on nous a fait inscrire nos noms en grosses lettres sur nos valises, nous sommes sûrs de les retrouver à l'arrivée. Mes parents déposent les soixante-cinq francs qu'ils possèdent pour tout potage, et reçoivent en échange un bon en zlotys. On m'explique qu'il s'agit de monnaie polonaise. C'est donc en Pologne que nous partons. Tout est en règle. C'est le moment d'ajouter nos graffiti aux autres.”

Maurice Cling,
Vous qui entrez ici... Un enfant à Auschwitz
Paris, FNDIRP et Graphein, 1999.

Maurice Cling est né le 4 mai 1929 à Paris.

Il est déporté le 20 mai 1944 par le convoi n°74 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne).

Il survit et rentre en France le 18 mai 1945.



**"Famille / ESKENAZI /
PARTI le 30 MAI [19]44 /
Pour DESTINATION INCONNUE /
TRES BON MORAL / VIVE les juifs"**

Résidant à Paris au 6 et 7 rue Gaston Tissandier, réfugiés 34 rue d'Arcole à Saint-Étienne (Loire), **Michel**, marchand, et **Victoria Funès**, épouse **Eskenazi** (nés le 14 juillet 1893 et le 4 avril 1896 à Salonique, Thessalonique, Grèce), et leurs enfants **Albert**, **Fortunée**, modiste (née le 27 août 1917 à Cuba), **Clara**, vendeuse (née le 26 septembre 1918 à Mexico, Mexique) et **Suzanne** (née le 4 février 1924 à Marseille, Bouches-du-Rhône) sont internés à Drancy le 28 mai 1944 (respectivement sous les matricules n°23389, 23390, 23391, 23392, 23393, excepté **Albert**).

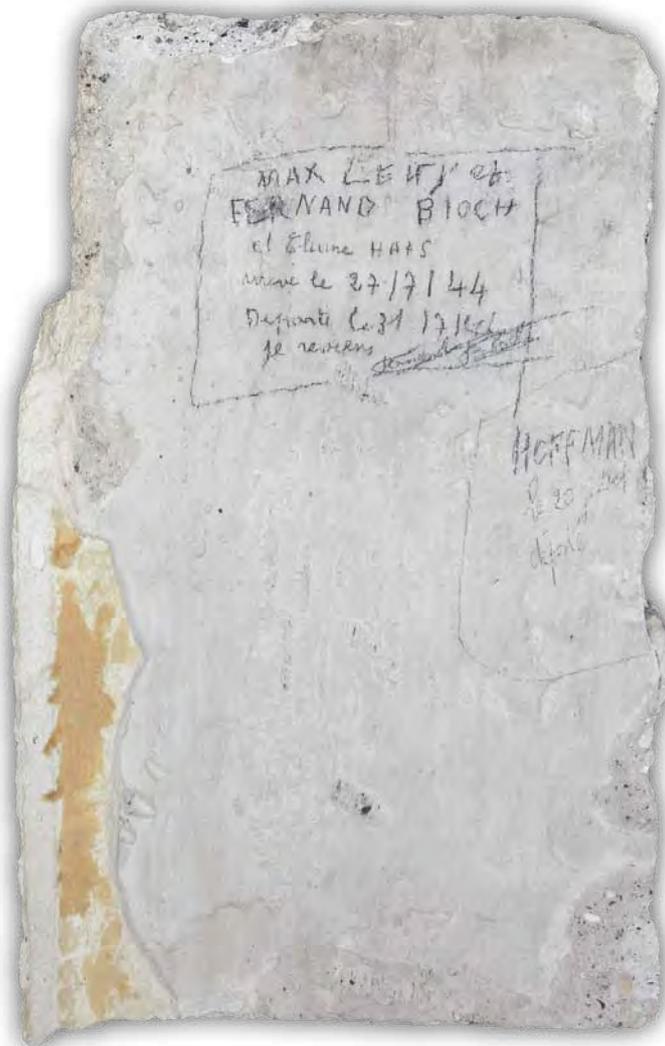
Dorothée Eskenazi, fille de **Miche** et **Victoria**, née le 30 septembre 1915 à La Havane (Cuba), épouse **Salomontchik**, couturière, est également internée à Drancy le 28 mai 1944 sous le matricule n°23400. Elle est aux côtés de son époux, **Paul Salomontchik**, né le 24 mars 1917 à Paris XII^e, tailleur, et de leur fils **Gérard**, né le 4 juillet 1942 à Saint-Étienne, tous deux internés sous les matricules n°23398 et 23401.

Ils sont tous déportés le 30 mai 1944 par le convoi n°75 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne). **Clara Eskenazi** y décède le 4 juin 1944. **Albert**, **Suzanne** et **Fortunée Eskenazi** ont survécu et sont rentrés en France.

Nous n'avons pu trouver d'informations sur le sort des autres membres de la famille.

"Arrestation le 8 mai 1944 à 14 h par la Milice accompagnée de la Gestapo, nous avons été transféré, après 15 jours passés dans une caserne de Saint-Étienne, à Drancy où nous sommes restés 3 jours. Le 30 mai nous avons été dirigé sur le camp d'Auschwitz".

Témoignage d'**Albert Eskenazi**
(15 février 1949) dans l'acte de disparition
de sa sœur **Clara Eskenazi**



“MAX LEVY et / FERNAND BLOCH / et Eliane HAAS / arrivé le 27 / 7 / [19]44 / déporté le 31 / 7 / [19]44 / je reviens Fernand Bloch [signature]”

Max Abraham Lévy est né le 5 juin 1913 à Lyon (Rhône) où il habitait au 95, rue de Sèze dans le 6^e arrondissement. Menuisier, il est arrêté le 30 juin 1944, interné à Lyon, il est transféré à Drancy le 24 juillet 1944. **Fernand Bloch** est né le 24 septembre 1917 à Lyon (Rhône). Employé, il a été interné à Drancy sous le matricule n°25733 le 22 juillet 1944.

Eliane Haas est née le 10 juillet 1918 à Mulhouse (Bas-Rhin), elle résidait 212 rue Paul Bert dans le 3^e arrondissement de Lyon (Rhône) où elle était vendeuse. Arrêtée le 13 juillet par la Gestapo avec sa mère **Jeanne Haas**, née le 1.04.1879 à Délemont (Suisse) elles sont internées à Lyon, puis transférées à Drancy le 24 juillet 1944.

Ils sont tous déportés le 31 juillet 1944 par le convoi n°77 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne) où **Eliane** et **Jeanne Haas** décèdent le 4 août 1944*.

Nous n’avons pu trouver d’information sur le sort de **Max Lévy**.

Fernand Bloch est rapatrié en France le 19 mai 1945.

* Journal Officiel de la République française.

Le 18 juillet 1944, j’ai été appréhendé à mon domicile 16, rue Franklin à Lyon (2^e), par des membres du Parti Populaire Français. J’ai été conduit au siège de la police allemande, place Bellecour et ensuite emprisonné au Fort Montluc. Le 22 juillet 1944, j’ai quitté ce lieu de détention pour être transféré à Drancy. Le 31 juillet, j’ai quitté Drancy pour Auschwitz. Le 18 janvier 1945, j’ai été transféré à Dachau. J’y suis resté jusqu’au 25 avril 1945. J’ai regagné ensuite l’Autriche, ou plus exactement Zewfel. J’ai été libéré par l’Armée américaine le 1^{er} mai 1945. J’ai été rapatrié le 19 mai 1945.

Témoignage de **Fernand Bloch**
(19 novembre 1949, procès-verbal d’audition)

“HOFFMAN [...] / le 20 juillet [...] / déporté [...]”

Léon Hoffman est né le 12 novembre 1888 à Odessa (Ukraine). Naturalisé en 1928, il était tailleur. Son épouse, **Rifka Hoffman** est née **Modak** le 2 janvier 1897 à Rowno (Pologne). Naturalisée en 1928, elle était couturière. Leurs enfants sont nés à Paris : **Sarah**, née le 22 avril 1925 à Paris 10^e, **Charlotte** le 28 octobre 1928 à Paris 12^e, **Maurice**, le 8 septembre 1931 à Paris 10^e, **Juliette**, le 4 mai 1934 à Paris 10^e, **Nathan** le 2 septembre 1940 à Paris 18^e. Ils habitaient 1 rue Fernand Laborie dans le 18^e arrondissement de Paris où ils sont arrêtés le 20 juillet 1944, à l’exception de **Charlotte**. Ils sont internés le même jour à Drancy.

Ils sont déportés le 31 juillet 1944 par le convoi n°77 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne) où **Léon, Sarah, Maurice, Juliette**, décèdent le 5 août 1944*.

Nous n’avons pu trouver d’informations sur le sort de **Rifka** et de **Nathan**.

Seule **Charlotte Hoffman** a survécu.

* Journal Officiel de la République française.

EXPOSITION

DU 27 MARS AU 16 SEPTEMBRE 2012

AU MÉMORIAL DE LA SHOAH

17 rue Geoffroy-l'Asnier Paris 4^{ème}

Renseignements

Tél. **01 42 77 44 72** (standard et serveur vocal)

Fax **+33 (0)1 53 01 17 44**

E-Mail contact@memorialdelashoah.org

Site www.memorialdelashoah.org

Accès

Entrée principale : 17 rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4^{ème}

Bus 96, 69, 76, 67, Balabus

Métro Ligne 1 : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville / Ligne 7 : Pont-Marie

Parcs de stationnement souterrain

Pont Marie, 48 rue de l'Hôtel de Ville, Paris 4^{ème}

Baudoyer, place Baudoyer, Paris 4^{ème}

Lobau, rue Lobau, Paris 4^{ème}

Facilités d'accès pour le public en situation de handicap

Entrée libre

Horaires

Tous les jours de 10h à 18h, et le jeudi jusqu'à 22h.

Fermeture le samedi, et les 13 avril, 1^{er} mai, 27 mai, 15 août.

Commissariat d'exposition

Benoît Pouvreau, historien au service du Patrimoine culturel, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis.

Scénographie et conception graphique

Saisons / Claude Lecante

Contact presse

Marion Duquesne, Attachée de presse,

Relations média du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

01 43 93 93 77

06 26 79 29 17

